



Édito

Des faits divers récents l'ont prouvé : les libertés individuelles reculent dans notre pays.

La liberté d'expression, tout d'abord. On ne compte plus les interpellations et condamnations pour des propos jugés insultants à l'encontre des membres du gouvernement, alors que certains, au plus haut niveau de l'Etat, profèrent des paroles parfois vulgaires ou déplacées.

Mais aussi des droits fondamentaux reculent : la loi Hadopi, par exemple, met en place la suspicion généralisée et remet en cause les droits de la défense et la présomption d'innocence.

Tout aussi grave, la démocratie sociale recule, on le voit avec les menaces qui pèsent sur notre santé et nos hôpitaux, mais aussi notre système éducatif mis à mal : non remplacement des postes d'enseignants, suppression des réseaux d'aide aux élèves en difficulté...

Une politique réduite à un "tout sécuritaire", sans prévention, sans responsabilisation, ne fonctionne pas, nous le savons : les chiffres de la délinquance et surtout des violences aux personnes montrent l'échec d'une telle politique.

Ce n'est pas la France que nous voulons.

Cette absence de démocratie et cette limitation des libertés se retrouvent hélas dans le fonctionnement même de l'Assemblée nationale : restriction de l'expression de l'opposition, temps de débat sur les textes réduit à la portion congrue pour "gagner" quelques jours, alors que certains décrets d'application mettent des mois à être publiés, volte-face régulières des députés de la majorité sur ordre du gouvernement...

Je ne vous cache pas mon inquiétude. Je continue, auprès de mes collègues socialistes, à défendre nos idées et les valeurs humanistes autour desquelles nous nous retrouvons. Pour cela, je continue à me nourrir de vos avis, et remercie tous ceux d'entre vous qui ont participé aux réunions publiques que j'ai organisées au mois de mars dernier. N'hésitez pas à votre tour à me faire part de votre sentiment sur la politique nationale et sur les textes de lois examinés par l'Assemblée, afin que je puisse, au mieux, porter votre voix au sein de l'hémicycle.


Jean-Louis Touraine

Jean-Louis TOURAINE
reçoit sur rendez-vous

Permanence parlementaire
117, avenue de Saxe
69003 LYON

Tél. : 04 37 45 49 49
(de 9h30 à 12h
et de 14h à 17h)
Fax : 04 78 95 08 44

Mail : jl.touraine@laposte.net
www.jeanlouistouraine.net

Ce journal est imprimé
sur du papier 100% recyclé. 

Loi sur l'hôpital public : un danger pour notre santé !

En mai dernier, l'Assemblée nationale adoptait la loi Bachelot sur l'hôpital, dite loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoires). Vous le savez, je suis particulièrement attentif aux questions de santé et notamment à tout ce qui concerne l'hôpital public. Or, ce texte pose, selon moi, de nombreux problèmes.

Une loi antidémocratique

Une question de forme tout d'abord : le gouvernement a choisi de déclarer la procédure d'urgence pour ce texte, c'est-à-dire de le faire passer une fois à l'Assemblée, une fois au Sénat, puis en Commission mixte paritaire, sans qu'il ne revienne devant l'Assemblée. Cette procédure n'était pas justifiée, car il y a presque chaque année une loi hospitalière : mieux vaudrait prendre le temps d'en rédiger une de meilleure qualité et n'ayant pas besoin d'être remplacée par un nouveau texte l'année suivante. Surtout, Nicolas Sarkozy a demandé à la commission Marescaux de formuler des propositions sur les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) : or, ce travail a été achevé bien après le vote de la loi HPST à l'Assemblée nationale, obligeant les députés à se prononcer sur les hôpitaux, à l'exclusion des plus importants d'entre eux, les CHU.

Les amendements votés à une large majorité dont l'UMP en commission ont été balayés dans l'hémicycle par ces mêmes députés qui ont voté contre : on peut imaginer qu'ils ont reçu un message impérieux de l'Elysée les obligeant à se déjuger entre les deux votes...

Une loi dangereuse

Ce texte, présenté comme technique, est en fait essentiellement politique, et aboutit à affaiblir l'hôpital public humainement et financièrement. En retirant les élus locaux des conseils d'administration, en enlevant les médecins des organes décisionnels, ce texte revient à mettre les hôpitaux sous la seule coupe de l'Etat. En effet, les responsables seront des administratifs ne devant rendre de comptes qu'au directeur de l'Agence régionale de santé (ARS), lui-même directement soumis au gouvernement. Il n'y aura pas de contestation ni de proposition alternative possible. Par exemple, les hôpitaux des petites communes pourront être fermés sans possibilité de réclamation.

L'hôpital perd ainsi en sécurité, en progrès, en qualité et en accessibilité.

Jusqu'en 2006, les hôpitaux français étaient classés premiers en Europe. Ils ne sont plus qu'à la sixième place et reculent d'année en année, avec l'application des mesures des gouvernements de droite. La loi HPST va porter un rude coup à l'hôpital public, le



privant de moyens financiers et humains nécessaires. 20000 personnels, essentiellement parmi les soignants, seront supprimés des effectifs cette année.

Quand les Etats-Unis progressent en se calquant sur un système de solidarité nationale, la France fait le chemin inverse, n'offrant des soins de qualité qu'aux plus fortunés, dotés d'importantes assurances complémentaires. Cette évolution sera aggravée par les mesures prévues par une Europe politiquement ultralibérale, organisant une concurrence cliniques-hôpitaux, ce qui réduira et affaiblira ces derniers.

→ Retrouvez ma question en séance à la Ministre de la Santé page 4 de ce journal

Révision des lois bioéthiques

En 2010, les lois de bioéthique seront révisées.

Je fais partie des parlementaires membres de la mission d'information sur la révision de ces lois. Même si c'est une thématique qui peut paraître technique, elle nous concerne tous et la réflexion ne doit pas être accaparée par les seuls experts. Ensemble, nous devons nous prononcer sur des questions diverses, de l'embryon à la fin de vie, en passant par les cellules souches, les mères porteuses et les greffes.

C'est pourquoi j'ai organisé le 19 juin dernier une conférence-débat en Mairie du 3^e arrondissement pour échanger avec les habitants de la circonscription sur cette question.

Les questions abordées ont été les suivantes : Faut-il interdire toujours plus ? Est-il au contraire opportun de laisser une certaine liberté de ne légiférer que sur des questions fondamentales pour la dignité humaine ? Clonage à visée thérapeutique, gestation pour autrui, utilisation des

embryons surnuméraires, connaissance de ses origines, liberté de choisir sa fin de vie dans la dignité, prélèvement d'organes pour des greffes, autant de questions dont nous avons pu débattre sereinement et avec humanisme...

Si vous n'avez pu être présents, vous pouvez bien entendu me faire parvenir votre sentiment sur ces questions jusqu'à la rentrée prochaine afin que je puisse porter votre voix au sein de ce groupe !

Loi Création et Internet : **inapplicable et injuste**

□ Aujourd'hui, un Français sur deux possède l'Internet haut débit. Certains d'entre eux pratiquent ce qu'on appelle le téléchargement illégal, se procurant musiques, films et autres supports culturels gratuitement, privant ainsi les artistes de leurs droits d'auteur.

Le gouvernement a souhaité lutter contre cette pratique en faisant voter une loi Création et Internet dite "HADOPI".

Rejetée une première fois par l'Assemblée Nationale en raison d'un nombre insuffisant de députés UMP présents dans l'hémicycle, elle a finalement été adoptée.

Je n'ai pas voté cette loi, je l'ai même combattue aux côtés de mes collègues socialistes et je tenais à vous expliquer pourquoi.

En effet, bien que je comprenne la volonté affichée de lutter contre le piratage et de faire respecter le droit d'auteur, je pense que ce texte est inefficace, inapplicable et injuste.

Deux idées phares sont à retenir de ce projet de loi : la création d'une **Haute Autorité de la Diffusion des Œuvres et de la Protection des Droits sur Internet** (HADOPI) et la "**riposte graduée**", technique de répression où la sanction augmente en fonction de la gravité de la faute et de l'obstination du "pirate" à entraver la loi. Dans un premier temps,

l'internaute recevra un mail d'avertissement, suivi d'une lettre recommandée si le téléchargement persiste. En cas de récidive continue, la connexion Internet pourra alors être suspendue.

Une loi liberticide et injuste

Les fragilités de ce texte sont multiples : l'internaute accusé n'a pas de droit à la défense, tant que la procédure de suspension n'est pas lancée. Un internaute pourra être accusé à tort si un tiers utilise sa connexion sans son accord pour le téléchargement... De plus, cette loi instaure un climat de surveillance générale où les données personnelles ne seront plus protégées. L'adresse IP des "téléchargeurs" potentiels, c'est à dire le numéro qui identifie chaque ordinateur connecté à Internet, sera transmise à l'HADOPI par les opérateurs.

Cette loi ne respecte donc ni la vie privée ni le droit à la défense, ni la présomption d'innocence !

Une loi inefficace et inapplicable

Par ailleurs, cette loi projetait d'accorder à une autorité purement administrative des pouvoirs judiciaires. Or, cela était inconstitutionnel, tout simplement. Le groupe socialiste a donc déposé un recours auprès du Conseil Constitutionnel, et ce dernier a choisi de censurer la

riposte graduée le 10 juin dernier.

Par ailleurs, à l'heure où la loi était votée, il existait déjà des moyens de la contourner, que beaucoup d'internautes connaissent et que les journaux ont publiés !

D'une manière générale, cette loi reste très floue dans son application et est en opposition totale avec l'évolution actuelle au niveau européen. Je ne pense d'ailleurs pas que l'on puisse régler cette question au niveau national.

Une loi qui oppose les artistes à leur public

Le gouvernement ne peut espérer combattre le piratage par la répression, mais bel et bien en proposant des alternatives aux internautes. En effet, avec un pouvoir d'achat de plus en plus bas, les Français les plus modestes ont de moins en moins accès à la culture. Il faut compter environ 7 euros pour acheter une place de cinéma, et 20 euros pour s'offrir un CD !

La demande des artistes semble légitime. Certains d'entre eux ont été quelque peu dupés par les promesses gouvernementales et on comprend qu'ils aient voulu défendre leurs droits à la création. Malheureusement cette loi ne prévoit aucun avantage pour eux, aucune forme de rémunération, alors que cela aurait justement dû être la question centrale traitée par ce texte ! □

Voyage d'études **au Brésil**

En avril dernier, je me suis rendu à Rio de Janeiro pour tisser des liens de coopération avec les médecins et chercheurs brésiliens, dans trois domaines :

- Les transplantations d'organes et de cellules souches,
- La transfusion du sang et de produits dérivés du sang,
- Le SIDA et les autres maladies infectieuses préoccupantes au Brésil (tuberculose, dengue, paludisme, maladie de Chagas).

Des échanges scientifiques sont prévus pour les années prochaines, dans l'intérêt

mutuel des populations brésilienne et française. Par ailleurs, à l'occasion de ce déplacement, j'ai rejoint la représentation française pour l'ouverture officielle de "l'année de la France au Brésil" : un spectacle pyrotechnique de

grande qualité sur le thème de l'amour entre les peuples était offert par la France aux Brésiliens. Le responsable, Christophe Berthonneau (Groupe F) a précédemment



enchanté les Lyonnais, place des Terreaux, ainsi que les spectateurs des Jeux Olympiques d'Athènes et de Turin.



Réunions publiques

Comme je vous l'avais annoncé dans le numéro précédent, j'ai tenu en mars dernier trois réunions publiques dans les trois arrondissements de la circonscription (3^e, 7^e, 8^e) sur les thèmes de la santé, de l'éducation et de la crise économique. Je remercie les citoyens qui se sont déplacés nombreux et j'espère qu'ils ont trouvé fructueux l'échange que nous avons pu avoir. Je vous donne rendez-vous l'an prochain pour une nouvelle série de réunions.



Droits des Femmes

Le 8 mars dernier, lors de la journée de la femme, j'ai assisté à plusieurs manifestations : après avoir alerté sur le terrain les Lyonnais sur le danger du travail dominical, dont les femmes seraient les premières victimes, j'ai découvert dans le 7^e arrondissement une exposition sur l'histoire du combat féministe avant de participer en mairie du 8^e arrondissement à une conférence sur les oubliés de la République. J'ai conscience que le combat pour l'égalité des sexes est loin d'être terminé et je continuerai à me battre pour une plus grande justice dans ce domaine.



L'école en danger

J'ai reçu à ma permanence de nombreux enseignants et parents d'élèves représentant les établissements scolaires de la circonscription et souhaitant m'alerter sur les conséquences dramatiques des mesures gouvernementales. Suppression de postes, démantèlement des réseaux d'aides aux élèves en difficulté, ... autant de mesures qui ne vont pas dans le bon sens et qui ne permettront pas à nos enfants de bénéficier d'une éducation de qualité leur permettant de devenir des adultes ouverts sur le monde et des citoyens éclairés.

LA QUESTION au Gouvernement

Le 2 juin dernier, j'ai interpellé la Ministre de la Santé, Mme Roselyne Bachelot, lors de la séance des questions au gouvernement. J'ai souhaité l'interroger et l'alerter sur les conséquences de la loi HPST (voir page 2). Voici le texte de ma question :

■ « Depuis quelques années, l'hôpital public est de plus en plus malade. Les récentes mesures n'ont rien amélioré, bien au contraire. (Protestations sur de nombreux bancs du groupe UMP.) Aujourd'hui, l'hôpital a besoin d'une réforme basée sur la solidarité. Or vous nous proposez une réforme peau de chagrin : réduction des capacités, des objectifs, des moyens et des personnels de l'hôpital. Malgré les dénégations répétées du Gouvernement, il y a bien diminution des personnels, notamment des personnels soignants : plus d'un millier à l'AP-HP, des centaines dans chacun des grands CHU, sans parler des hôpitaux généraux, eux aussi soumis à

la pénurie. L'objectif, énoncé à voix basse, est bien, malheureusement, de réduire de 20000 le nombre de postes de personnels hospitaliers. Il en résultera une diminution de l'accès des patients à l'hôpital, ainsi qu'une diminution de la qualité et de la sécurité des soins.

Vos motivations - que nous ne partageons pas - sont la réduction de prise en charge de certains patients et de certaines pathologies, le contrôle drastique des dépenses et le transfert de certaines activités vers les cliniques privées. D'ailleurs, si le parti socialiste européen propose une directive garantissant l'avenir des services publics, notamment dans le domaine de la santé, les partis de droite, eux, proposent la mise en concurrence public-privé, qui aboutit à réduire très significativement la part de l'hôpital public, transformé alors en entreprise.

Non, le projet de loi HPST n'est pas bon pour l'hôpital.

Non, il n'apporte aucune solution concrète

aux insuffisances de notre système, c'est-à-dire aux carences en santé publique, en prévention, dans la répartition géographique des médecins, dans l'accès à certaines spécialités, et à l'injustice sociale due aux franchises médicales.

Non, ce projet de réforme n'a pas été discuté de façon constructive à l'Assemblée nationale puisque nous ne disposons pas du rapport Marescaux sur les CHU ni de plusieurs autres éléments d'importance cruciale.

Entendez-vous, Madame la Ministre, toutes ces récriminations ?

Souhaitez-vous vous réfugier définitivement derrière la procédure d'urgence, alors que l'urgence d'aujourd'hui n'est pas cette réforme, mais la relecture du projet de loi, ici-même, pour corrections et additions ? Allez-vous permettre à l'Assemblée nationale d'accomplir son travail ? »

→ Vous pouvez retrouver l'ensemble de mes questions et interventions sur www.jeanlouistouraine.net rubrique Assemblée nationale
→ Suivez en direct la séance de questions au gouvernement (les mardis et mercredis à 15h) et la plupart des débats dans l'hémicycle sur le site de l'Assemblée nationale, rubrique "La séance en direct" (colonne de gauche sur la page d'accueil).